L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

23 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LE "EAGLE WAREHOUSE,"

Consistant à la "Wegan Sugar Refinery," rue Nord Peters entre l'avenue Lafayette et la rue Peri, terrain 68 sur 140 pieds.

Faisant face au fleuve et aux voies de chemins de fer.

Marie E. Gauche vs Malvina Gauche et al.

No 71,375—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet— MARDI le 2 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 19 novembre 1903 désignée 17 novembre 1903, par l'Hon Geo. H. Theard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété connue comme le "Eagle Warehouse" située dans le Troisième District de cette ville, consistant de deux (2) lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, désignés comme lots 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues Levee (maintenant N. Peters), Victory (maintenant Decatur), Port et Enghein (maintenant l'avenue Lafayette), sur un plan fait par A. Castaing, le 5 avril 1854, déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 34 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Levée, et trente quatre (34) pieds 1 pouce, plus ou moins, dans le fond avec une profondeur de 140 pieds plus ou moins. Bien située, façades au fleuve avec facilité de chemin de fer et certain d'augmenter sa valeur.

Conditions — Un tiers au plus et la balance en 1, 2 et 3 ans, la portion de crédit s'il y en a du dit prix devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés en blanc et paraphé par le notaire faisant la vente, ledit ou lesdits billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date payable annuellement et 10 pour cent honoraires d'avocat, le dit partage et vente devant être fait avec un pacte de non aliénando et les hypothèques usuelles et coutumières des clauses d'assurances et d'sécurité, 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de l'adjudication. L'acte de vente passé devant C. T. Benist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick et Lewis, avocats.

21 nov—21 22 29 — déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE SIMPLE,

1714 RUE HOPITAL,

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Mary Nickerson, veuve du défunt Jean Nickerson.

No 71,954— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet.

MARDI LE 22 DECEMBRE 1903

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division G, daté le 12 novembre 1903, et d'un autre ordre daté le 18 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Claiborne et Derbigny mesurant en mesure américaine 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Hôpital sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, étant partie du lot original 5et assessé comme partie du lot No 7. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois contenant environ 6 chambres, cabinet, galerie, citerne, hangar, etc., désigné par le No 1714 rue Hôpital. Dans un bon voisinage, près de plusieurs agréments.

Conditions—Comptant — 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1903. L'acte de vente passé devant J. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Benjamin Orr, avocat.

19nov—19 22 29—déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 15 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, comme lots "A" — "B" et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant d'une forme triangulaire, 29 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 6 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté se joignant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la manche Saux, 48 pieds de largeur dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A, et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 ont chacun 48 pieds de face à la manche Saux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente passé devant F. J. Drevfous notaire aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 15 22 29—déc 6 13 15

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Nickerson, veuve du défunt Jean Nickerson.

No 71,364—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—Sa MARDI, le 26 décembre 1903, à 11 heures a.m., il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 20 novembre 1903 dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Bienville, Conti et l'avenue Hagan, désigné comme lot 13 et mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Conti par 112 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903 au-dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente passé devant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 nov—24 29—déc 6 13 20 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Bridget McGinn ou Magill, femme de Jeremiah Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 71,227—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August Gerrets, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. E. Humphrey, avocat. 11 déc—11 15 20

Succession de William Walker Stille et Benj G. Stille et als vs Mesdames G. Stille et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans Nos 70,634 et 70,801—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas A. Butler, avocat.

10 déc—10 14 19

Succession de William Berman

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,231—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Berman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

10 déc—10 14 19

Succession d'Abel Favret

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 72,207—Division A—Attendu que Mme Marie Hobilet, veuve par premier mariage de Francis De Creo et par second mariage d'Abel Favret, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel Favret, décédé, intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Robert O'Connor, avocat 9 déc—9 14 19

Succession de Jules Lapeze.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zengel, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 6 déc — 6 10 15

Succession de Mary Octavia Brewer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,152—Division B—Attendu que le Dr William Pesle Brewer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feue Mary Octavia Brewer, décédée testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Bernard Titche, avocat. 5 déc—5 9 14

Succession de Angel Xiques

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 69,869—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Francis Xiques, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Chas J. Théard, avocat. 4 déc—4 9 13

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI le 7 janvier 1904 à midi

Cottage simple S/6 rue Upperline, entre les rues Magasin et Constance.

Succession de Geo. T. Hanlin.

No 71,995—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre non, daté et signé le 2 décembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., dans le 6ème district dans l'îlet borné par les rues Constance, Upperline, Magasin et Robert, désigné comme lot No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme No 816 rue Upperline et comprennent un cottage simple en bois, ayant 4 chambres, galerie en rue devant, dans la cour se trouvant hangar et citerne, etc.

Termes et conditions — Comptant. L'acte de vente passé devant J. C. Henrique, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1904, en plus et au-dessus du prix de la vente. Un dépôt de 1000 comptant au moment de l'adjudication pour tout la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

6 déc—6 13 20 27 — janv 3 6 7

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Anthony Feldman.

No 71,308—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 17 décembre 1903 à midi, à la Bourse de Bourse de la Nouvelle-Orléans 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 novembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de district, paroisse d'Orléans Div B agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Div B maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 15 maintenant 141 borné par les rues Lesseps (maintenant Gentilly), Mais (maintenant Eagle) et Jackson (maintenant Gén. Ogden) étant désigné comme une partie du lot No 2 et mesurant trente pieds de face à la rue Mais (maintenant Eagle) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et deux certains lots situés dans le même District et désignés comme Nos 1 et 27 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mais (maintenant Eagle) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Et à 10 le trente à la même jour sur les dits lots de Eagle un lot de meubles de maison suivant inventaire enregistré.

Conditions—Comptant. L'acte de vente et les taxes de 1904 à la charge des acquéreurs passé devant Fred Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

6 déc—6 13 17

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES De Valeur,

Consistant en Magnifiques Sites pour Manufactures,

Ilets de Terre, Sites de Choix pour Résidences,

Cottages Simples et Doubles,

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet.

No 71,717— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 17 décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement mon tu et rendu en cour ouverte le 5me jour de novembre 1903, et signé en cour ouverte le 11me jour de novembre 1903 dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane l'avenue Carrollton, St James, maintenant Pierce et rue Ulloa, désigné comme lots A, B, C, D, E sur un plan par Charles G. Del Isle, voyer, daté le 9 octobre 1903, et mesurant comme suit: le lot A mesurant 30' 8" de face à l'avenue Tulane 30' de largeur dans le fond, 110' 4" de profondeur sur la ligne A et 104' 11" sur la ligne de lot C. Lot B mesurant 30' 8" de face à l'avenue Tulane 30 pieds de largeur dans le fond, 104' 10" sur la ligne du lot B et 99' 6" sur la ligne du lot D. Le lot D mesurant 30' 8" de face à l'avenue Tulane, 30 pieds dans le fond, 99' 4" sur la ligne antérieure du lot C et 93' 10" sur la ligne du lot E. Le lot E mesurant 31' 2" de face à l'avenue Tulane, 93' 10" sur la ligne du lot D et 87' 5" 4" sur la ligne de côté le plus près de la rue Pierce, 26' 5" dans le fond.

Ces magnifiques lots formant l'encoignure des avenues Tulane et Carrollton, immédiatement vis-à-vis du Parc Athlétique et seront vendus séparément.

2° Cinq certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), l'avenue Carrollton, les rues Ulloa et St James (maintenant Pierce), désignés comme lots 18 et 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 18 mesurant 30' 4" 2" de face à l'avenue Carrollton par 146' 5" sur la ligne de côté du lot 17 et 145' 3" 7" sur la ligne du lot 19. Le lot 19 mesurant 30' 4" 2" de face à l'avenue Carrollton, par 145' 2" 6" sur la ligne du lot 20. Le lot 20 mesurant 30' 4" 2" de face à l'avenue Carrollton par 137' et 1" sur la ligne du lot No 21. Le lot No 21 mesurant 30' 4" 2" de face à l'avenue Carrollton par 133' 6" 4" sur la ligne du lot 22. Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Ulloa mesurant 31' 4" 2" à l'avenue Carrollton par 133' 6" 7" de profondeur et façade à la rue Ulloa. Les améliorations consistent en jolis cottages résidences, bâtisses d'écurie, etc., situé dans le fond du lot premièrement décrit et sera vendu en bloc.

3° Quatre lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Union Napoleon (maintenant Hennessey) et Alexander et le nouveau Bassin ou la rue Julie désigné comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 20 à 24, inclusivement sur un plan par Pilié et Murray architectes, daté le 29 mars 1869 et mesurant d'après le plan par Charles G. Del Isle, voyer, daté le 5 novembre 1903, comme suit: cent quatre vingt pieds, cinq pouces et cinq lignes de face au Nouveau Bassin ou la rue Julie, trois cent trente six pieds trois pouces de face à la rue Alexander et cinq cent quatre sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ulloa par quatre cent quarante trois pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Napoleon. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage résidence, grande bâtisse d'écurie, dépendances etc. Cette splendide propriété est une des plus belles localité pour un grand site de manufacture exigeant une grande étendue, eau à profusion, etc., à proximité de l'avenue Carrollton et diagonalement vis-à-vis des moulins de la Reddock Cravens Co.

4° Un certain ilet de terre immédiatement dans le fond du précédent, dans l'îlet borné par les rues Napoleon maintenant Hennessey, Ulloa, Alexander et D'Hémécourt, composé de 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un devis par Charles Del Isle, daté le 10 octobre 1903 et mesurant comme suit. Les lots 1 et 2 mesurant chacun 29' 1' 2" de face à la rue Napoléon par 125 pieds de profondeur; les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 29' 1' 1" de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Napoléon et D'Hémécourt et mesurant 29' 1' 2" de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Les lots 12 et 13 mesurant chacun 32' 2" 3" de face à la rue D'Hémécourt par 159' 10" 3" de profondeur. Le lot 14 formant l'encoignure des rues d'Hémécourt et Alexander et mesurant 29' 1' 2" de face à la rue Alexander, par 125' 0' 1" de profondeur, les lots 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 29' 1' 1" de face à la rue Alexander par 125' 0' 1" de profondeur. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 29' 1' 2" de face à la rue Alexander par 125 pieds et une ligne de profondeur. Les lots 25 et 26 mesurant chacun 32' 2' 3" de face à la rue Ulloa par 159' 10' 3" de profondeur ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant cottage résidence, bâtisses d'écurie et etc.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Ste Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et St Claude désigné par le No 1 et mesurant 29 pieds de face à la rue Dumaine sur 75 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade en la rue St Claude. Les améliorations portent les Nos municipaux 1138-1140 rue Dumaine consistant en un joli et confortable cottage double rapportant de beaux revenus, à proximité de tous les agréments lignes de chars électriques, etc.

Conditions de la vente: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un et deux ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou de quelque autre partie et toutes les autres clauses usuelles dans un acte de vente. L'acquéreur devant assumer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la hypothèque sur billets et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs passé devant JOSEPH SACHET notaire.

N. VIGNAUD avocat pour les plaignants.

JOHN G. ROBIN, avocat pour la défenderesse.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 15 17

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES.

912 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Une grande occasion pour placement ou spéculation dans un des quelques ilets de terre qui reste, près des avenues St Charles et Louisiane

Mme Louise Hincks vs Mme John Henderson et als.

No 70,166—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 octobre 1903 et signé le 23 octobre 1903, par l'Hon George H Theard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 336 borné par les rues Howard, Liberté, Harmonie et Pleasant ou Toledano, mesurant, plus ou moins 302 pieds 9 pouces et 3 lignes à la rue Toledano ou Pleasant 302 pieds 2 pouces et 3 lignes à la rue Harmonie, 124 pieds 11 pouces et 3 lignes à la rue Liberté et 108 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Howard.

Ceci est un des quelques ilets de terre qui restent dans cette section de la ville. Ceci offre une grande occasion pour spéculation ou placement, car il peut être subdivisé en lots, lesquels peuvent être détaillés avec profit.

La propriété est à un ilet de l'avenue de la Louisiane et à quelques ilets de l'avenue St Charles et à un chemin de fer électrique sur la rue Howard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ladite hypothèque devant contenir en plus toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant une stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente passé devant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Fenner, Hende vs A. Fenner, avocats pour le plaignant.

McCloskey & Benedict, avocats pour les défendeurs.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius C. Werner vs Mme Mary Holly.

Veuve par premier mariage de John Quave, veuve par second mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme par troisième mariage de Frederick Bork et Frederick Bork son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 72,045—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 31 décembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêt et propriété, étant une moitié indivise de Mme Mary Holly, veuve en premier mariage de John Quave, veuve en deuxième mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme en troisième mariage de Frederick Bork, dans et aux propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement — Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situés dans le septième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas (Dix Neuvième), le Canal de la Nouvelle-Orléans, lesquels lots sont désignés par les Nos deux, trois, quatre, cinq, six et sept et mesurant comme suit: Le lot No deux mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent vingt pieds, le lot No trois mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent vingt pieds, le lot No cinq mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille et formant l'encoignure de la rue Monroe et du Chemin Coquille, et le lot No six mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent quatre vingt pieds.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet (No 153) borné par les rues Laurel, Annunciation, Peristou et Amelie, lequel lot est désigné par le No 5 et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel, vingt neuf pieds deux pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent six pieds.

Troisièmement — Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet (No 326) borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, lequel lot est désigné par le No dix et mesurant trente pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent trente huit pieds.

Quatrièmement — Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville et est désigné par le No 545 et borné par les rues Edinburgh, Washington, Short et Seizième et mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Short et Washington et de deux cent soixante quinze pieds de face sur chacune des rues Edinburgh et Seizième.

Cinquièmement — Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville et est désigné par le No 545 et borné par les rues Short, Edinburgh et Seizième et avenue Carrollton.

Sixièmement — Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 411 borné par les rues Magnolia, Thalia, Jonquil et Cypress, lequel lot désigné sur le No quatre et mesurant vingt cinq pieds de face sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.

21 nov—27—déc 4 11 18 24 31

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété Améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 4623 rue Chestnut.

Mlle Maggie McNeil vs Baptiste C. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,107 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cherstnut, Valsaint, Cadis et Calliope, et mesurant dix huit pieds et trois pouces de face à la rue Chestnut sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et mesurant comme il est démontré sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, annexé à un acte passé devant A. Hero jr, notaire, le 18 avril 1890. La ligne de côté la plus près de la rue Valsaint étant à une distance de cent quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure des rues Cadis et Chestnut et la même est bornée au dessus par la propriété de E. W. Joseph et au dessous par la propriété de Thibergs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Wm B. Here, avocat pour la plaignante.

11 déc—11 18 24 31—jan 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Piano et Tabouret et Musique

Philip Werlein, Ltd vs Henry C. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,780—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 19 décembre 1903 à la 30 heures à M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un magnifique piano de Philip Werlein Ltd Nos 614 et 16, rue Canal.

1 piano et 12 morceaux de musique pour le même et un tabouret de piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Merrick & Lewis et Philip Gensler Jr. avocats pour la plaignante.

8 déc—8 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District

Portant les Nos municipaux 332, 334, 340 et 342 rue Walnut (coin de la rue Générale Rosel, anciennement Oliver).

Mutual Building and Homestead Association

VS

Veuve et héritiers de William F. Spreen

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,961—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certaines lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé à Greenville dans le sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 38 borné par les rues Walnut, Général Wood (anciennement Oliver) Audubon (anciennement Chestnut) et Wall, désignés par les Nos seize, dix-sept, dix-huit, dix neuf et vingt sur un plan de re-subdivision de Porter et dudit îlet, fait par C. M